



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du jeudi 20 mars 2025**

Délibération n° DEL_2025_011

Date de la Convocation :

L'an deux mille vingt cinq, le vingt mars à 18 h 00, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni CENTRE ROGER FOURNEYRON, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Nombre de conseillers en exercice :
17

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Michelle MICHEL, Madame Michelle CHAUMET, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Marlène JARROUSSE-LASHERME, Monsieur Georges DRAJNER, Madame Jeannine GIRE-KIEFER, Monsieur Marc LAVERGNE, Madame Charlotte OLLAGNON, Madame Annie VARRAUD, Monsieur Fernand GRAS

Date de publication en ligne :

Ont donné procuration :

Monsieur François CHATAING à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Jacques LABROSSE à Madame Charlotte OLLAGNON, Madame Huguette PORTAL à Madame Michelle MICHEL

Absent(e)s :

Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Stéphane CLABAUX

Secrétaire de séance : Philippe MARTEL

La séance a été levée à : 20h00

Objet : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Rapporteur : Michelle MICHEL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Vu le rapport joint,

Je vous rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat. S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les nouvelles dispositions imposent au Président de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et

Délibération n° DEL_2025_011 du jeudi 20 mars 2025

des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Le Conseil d'Administration:

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- PREND ACTE du débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2025 du CCAS.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 20 mars 2025